

Dialogue d'avenir franco-allemand 2013

La coopération franco-allemande dans le domaine de la politique de sécurité et de défense

Bilan d'actualité et perspectives d'avenir : comment sortir de la stagnation ?

par Isabelle Hass et Pierre Ribeill

Le 31 octobre 2013, le gouvernement français a annoncé officiellement la dissolution du 110^e régiment d'infanterie, stationné à Donaueschingen (Allemagne) et partie intégrante de la Brigade franco-allemande (BFA)ⁱ. La raison tenait à la pression des contraintes budgétaires. Le ministre allemand de la Défense, Thomas de Maizière, a exprimé son regret, tout en assurant que cette mesure ne mettait pas en péril l'avenir de la BFAⁱⁱ. De même, le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a souligné que le rôle de la BFA, en tant qu'« outil indispensable de coopération », n'était en rien remis en question. L'utilisation de cette unité doit être « optimisée » et « adaptée aux nouveaux besoins » : à cet effet, une concertation menée entre Berlin et Paris permettra de « renforcer son efficacité et ses perspectives d'emploi au profit de la défense européenneⁱⁱⁱ ». Il est vrai que, ces dernières années, la Brigade avait suscité des doutes croissants au vu du caractère limité de ses engagements : certains n'hésitaient pas à la décrire comme « une unité de parade coûteuse, qui défile une fois par an sur les Champs-Élysées, mais qui au-delà ne pourrait au mieux qu'apporter de l'aide en cas de catastrophe^{iv} ».

Il est certes indiscutable que, malgré les divergences de leurs intérêts dans le domaine des relations internationales, de leur approche des questions de sécurité et de défense, l'Allemagne et la France ont réussi à mettre en place un réseau unique de relations de coopération militaire^v, sans équivalent dans le monde. Malgré cela, on constate que, ces dix dernières années – depuis l'ouverture, en 2003, de l'École franco-allemande de pilotage Tigre (EFA) –, il n'y a eu que peu de projets d'envergure^{vi}. En pratique, c'est avec la Grande-Bretagne que la France coopère de plus en plus étroitement sur les questions de défense et d'armement, les deux pays partageant un objectif commun qu'aucun autre État membre de l'UE n'est prêt à soutenir clairement, à savoir parvenir à une capacité d'intervention autonome des forces européennes^{vii}.

Pour le gouvernement allemand, une mutualisation et un partage de moyens (*pooling & sharing*) dans le domaine militaire constitue un bon moyen pour compenser les lacunes en ce domaine. Toutefois, les initiatives prises dans ce contexte par Berlin se concentrent avant tout sur les questions de formation, de logistique et sur les structures de commandement^{viii}. La France et la Grande-Bretagne ne voient là aucune priorité : elles tendent donc à s'éloigner de ces approches multilatérales et préfèrent s'appuyer davantage sur des accords bilatéraux.

Cette évolution présente un danger pour le développement d'une approche commune et cohérente en matière de sécurité et de défense dans le cadre de l'Union européenne (UE) : la politique de sécurité et de défense commune pourrait, à terme, se trouver mise en question dans son principe même. En tant que principal partenaire de la France et de la Grande-Bretagne sur les questions de sécurité et de défense, il incombe à l'Allemagne d'exercer son influence sur ces deux pays afin que, à l'avenir, tous deux participent pleinement à la construction et au développement

de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)^{ix}. Cela suppose toutefois que le moteur franco-allemand se remette en marche : dans ce domaine, les positions de l'Allemagne et de la France sont, au départ, tellement éloignées que toute position sur laquelle les deux pays parviennent à se mettre d'accord peut ensuite constituer un compromis acceptable pour tous les autres États de l'UE^x.

La nécessité d'une coopération bilatérale renforcée dans le domaine de la politique de sécurité et de défense

Afin de voir comment le moteur franco-allemand pourrait être remis en marche en matière de sécurité et de défense, il faut d'abord examiner les organisations déjà en place, ainsi que les canaux de communication. Les institutions franco-allemandes établies dans ce domaine donnent l'impression de dormir du « sommeil de la Belle au bois dormant^{xi} ». Ainsi, le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS) n'a joué aucun rôle tant lors du conflit russo-géorgien en 2008 que lors de l'intervention en Libye en 2011^{xii}. Or, le renforcement des institutions ne peut être un but en soi, mais doit avant tout contribuer au renforcement de la capacité à agir militairement. Dans le domaine de la PSDC, le stade symbolique doit donc être dépassé pour permettre des progrès substantiels. Pour cela, l'Allemagne et la France devraient lancer, dans le cadre du nouveau « dialogue stratégique » instauré en 2011, une réflexion commune sur les ambitions stratégiques de l'UE.

Ainsi, la réforme de la Bundeswehr en Allemagne ne devrait pas se résumer à une approche technique des questions de structures et de procédures, mais s'accompagner d'un examen approfondi des politiques nationales de sécurité et de défense^{xiii}. L'Allemagne ne peut pas ignorer que, depuis son abstention lors du vote sur la question libyenne au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, elle n'apparaît plus que comme un partenaire à la fiabilité limitée, qu'elle donne l'impression de se marginaliser toujours davantage et qu'elle est de plus en plus perçue par ses partenaires comme une puissance négative, un pouvoir de veto et de blocage, dont le comportement ne permet pas d'identifier une ligne cohérente et compréhensible^{xiv}.

En France, un pas dans le sens d'une consultation des partenaires européens a déjà été réalisé lors de la préparation du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* présenté au printemps 2013. Pour la première fois, deux représentants de partenaires proches ont été nommés au sein de la commission chargée de la préparation de ce Livre blanc : un expert allemand et un expert britannique^{xv}. Cet exemple montre qu'une politique étrangère responsable, orientée vers des objectifs à long terme, ne peut en Allemagne pas plus qu'en France être définie de manière isolée par un seul gouvernement. Le débat doit trouver place dans un cadre élargi dans la mesure où, en fin de compte, un véritable consensus sociétal est nécessaire. L'Allemagne devrait donc, elle aussi, inviter ses partenaires européens les plus proches à apporter leur expérience dans ses processus de réflexion.

Malheureusement, les hommes et les femmes politiques, surtout ceux de la génération la plus jeune, ne s'intéressent guère aux questions de politique étrangère. Ce domaine est, en France comme en Allemagne, la chasse gardée de la présidence ou de la chancellerie : ce sont elles qui disposent de la compétence pour en définir les grandes lignes et les possibilités de participer à cette définition sont, en pratique, assez limitées. En outre, une spécialisation dans le domaine de la politique étrangère trouve difficilement sa place dans le travail des députés au niveau de leur circonscription électorale : pour gagner l'élection à ce niveau, les thèmes nationaux et locaux ont plus de poids. Au début de chaque nouvelle législature, il y a ainsi un risque de changement parmi les députés disposant d'une expertise en matière de politique étrangère. Peu avant les élections législatives de 2013, l'hebdomadaire *Die Wirtschaftswoche* a ainsi pu écrire que le Bundestag, à la fin

de la législature destinée à être renouvelée, réussissait le tour de force de perdre presque entièrement son *know-how* en matière de politique étrangère^{xvi}.

Pour garantir une certaine continuité, les partis politiques doivent donc apporter leur soutien aux nouveaux venus dans ce domaine. Ils devraient également réfléchir aux incitations qu'ils pourraient mettre en place pour que la nouvelle relève soit prête, au cours des législatures suivantes, à rester présente sur le terrain de la politique étrangère et de défense. Cette question revêt une actualité toute particulière dès lors que les élections présidentielles et législatives ont eu lieu en France en 2012 et qu'un nouveau Bundestag vient d'être élu en 2013. Une politique responsable, orientée vers des objectifs à long terme, ne peut être remise en question tous les quatre ou cinq ans à l'occasion d'un changement de majorité. Dans la mesure où, en Allemagne, la mise en œuvre de cette politique doit passer par un long processus de recherche d'un consensus entre les partis démocratiques représentés au Bundestag, les grandes familles conservatrices et social-démocrates en Allemagne et en France devraient établir entre elles des contacts permettant une réflexion commune sur ces questions. Il pourrait en découler un véritable dialogue parlementaire franco-allemand, dépassant les frontières des partis politiques. Encore faudrait-il aller au-delà de simples réflexions conceptuelles.

La nécessité d'une coopération bilatérale renforcée sur les questions de capacités d'intervention militaire

Berlin et Paris doivent non seulement s'accorder sur les ambitions stratégiques qui pourraient être celles de l'UE, mais aussi développer une conception commune des exigences actuelles d'une politique de sécurité et de défense et définir les capacités nécessaires à cet égard.

L'Allemagne et la France peuvent se targuer d'avoir déjà lancé avec succès une série de projets de coopération (développement de l'hélicoptère de combat *Tigre*, de l'avion de transport militaire *A400M*, etc.) et poursuivent actuellement une soixantaine de nouveaux projets. Toutefois, comme dans les expériences de *pooling & sharing*, ces projets se focalisent surtout sur les questions de formation, de logistique et de structures de commandement^{xvii}. Et, même dans les projets généralement considérés comme des réussites, le diable peut se cacher dans les détails. Ainsi, en ce qui concerne l'hélicoptère d'appui et de protection *Tigre*, si la plateforme de base est commune, les scénarios d'intervention sont tellement divergents que les versions finales allemande et française sont très différentes et que des opérations communes impliquant des appareils allemands et français ne sont guère possibles à l'heure actuelle.

C'est avec la Grande-Bretagne que la France s'est mise d'accord pour développer et acquérir des moyens d'importance stratégique – drones, réseaux de communication par satellites, porte-avions. Dans le même temps, les États membres de l'UE, dans leur ensemble, se voient menacés de perdre des capacités militaires substantielles parce qu'ils ne cessent, depuis le début de la crise financière et économique, de modifier l'architecture de leurs capacités sans consulter leurs partenaires et sans réfléchir à quoi devrait ressembler à terme cette architecture^{xviii}. Paradoxalement, ces États membres ne pourront conserver à long terme leur souveraineté, entendue comme leur capacité à faire respecter leurs intérêts en matière de défense, que s'ils acceptent de transférer une partie de leurs droits de souveraineté à l'Union européenne elle-même. Un plan commun de défense impliquant des forces d'intervention ne peut en effet fonctionner que si les partenaires sont assurés que les soldats et les moyens matériels prévus pour des opérations européennes seront effectivement mis à disposition en cas de crise.

L'Allemagne a observé ces dernières années une certaine retenue en matière de politique de sécurité et de défense. Elle s'est bornée à participer à la mise en place institutionnelle d'une Europe de la défense, sans chercher à lui donner un contenu précis et déterminé – une attitude qui s'explique, d'une part, par l'importance des réticences allemandes quant à l'utilisation de la force

et, d'autre part, par la disparition d'un sentiment de menace directe depuis que l'Allemagne, grâce à l'élargissement à l'est de l'UE, n'est plus entourée que de pays amis. Surtout, le gouvernement allemand craint, en cas de crise, d'être une charge pour ses partenaires européens en raison de la prérogative du Bundestag que constitue la réserve d'examen parlementaire. La conséquence logique qui en est le plus souvent tirée est qu'il conviendrait d'en modifier l'exercice lorsque l'opération s'inscrit dans le cadre de la PSDC^{xxix}.

Ces différences politico-culturelles entre l'Allemagne et la France ne doivent cependant pas nécessairement être perçues comme des oppositions : des convergences peuvent tout à fait s'en dégager, qu'il conviendrait d'exploiter. Ainsi pourrait-on penser à une répartition des rôles, selon laquelle la France assumerait le rôle du premier intervenant dans la zone d'intervention, tandis que l'Allemagne se spécialiserait dans la mise à disposition de forces de stabilisation^{xxx}.

Pour que des évolutions concrètes puissent être enregistrées, la France devrait rassurer l'Allemagne en lui démontrant que la coopération bilatérale avec la Grande-Bretagne ne se fait pas au détriment des relations franco-allemandes. Berlin et Paris devraient définir des projets de coopération en vue d'assurer, voire de créer, des capacités d'intervention militaire. Ces dernières, à leur tour, devraient être conçues de façon à tenir compte des projets franco-britanniques. En outre, l'Allemagne et la France devraient faire usage de l'instrument que constitue la coopération renforcée au sein de l'UE pour développer en concertation plus étroite avec d'autres États membres leurs capacités militaires ou, à tout le moins, mieux coordonner les capacités existantes ou prévues : la mise en place de groupements tactiques (GT) pour la gestion des opérations de crise qui peuvent être lancées par le Conseil de l'UE constitue à cet égard un premier exemple. Des propositions en ce sens pourraient être préparées par le Groupe franco-allemand de coopération militaire (GFACM) en vue de faire ensuite l'objet de débats politiques.

Une optimisation de la coopération dans les deux domaines évoqués permettrait d'importantes avancées en matière de politique binationale de l'armement. Actuellement, le débat sur l'armement est, entre les deux pays, empreint de méfiance. L'Allemagne et la France se font régulièrement concurrence, par exemple avec les avions de combat *Eurofighter* et *Rafale*, dans le secteur des sous-marins et dans celui des frégates^{xxxi}. S'il leur est souvent difficile de trouver un accord, c'est aussi parce qu'elles ne parlent pas le même langage : pour la France, la politique industrielle dans le secteur de l'armement ne se résume pas à une simple question industrielle, mais implique la recherche d'une autonomie stratégique ; pour l'Allemagne, il s'agit d'une question purement commerciale, orientée avant tout vers l'exportation, et, ainsi, d'une question qui relève des entreprises^{xxxi}.

Si l'Allemagne et la France passaient aux actes, il en résulterait de nouvelles impulsions pour une véritable politique de sécurité et de défense commune. Impulsions qui sont nécessaires pour éviter que la PSDC ne se scinde en une politique à deux niveaux de défense et connaisse, de ce fait, une érosion progressive. Un premier pas a été fait : lors du Conseil européen de décembre 2013, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés « résolument à ce qu'une PSDC crédible et efficace continue d'être développée »^{xxxi} et ont appelé les États membres à approfondir leur coopération en matière de défense. Les actions à cet effet doivent s'articuler autour des axes suivants : augmenter l'efficacité, la visibilité et l'impact de la PSDC, accroître le développement des capacités et renforcer l'industrie européenne de la défense. Pour être réalisées, de telles ambitions nécessitent une analyse et une évaluation communes de la situation de départ ainsi qu'une coordination des actions envisagées. Une évaluation au niveau européen des « conséquences des changements intervenus sur la scène internationale »^{xxxi} n'est cependant prévue que dans le courant de 2015. Une coordination des actions n'est pas non plus assurée : les différents acteurs sont seulement invités « dans leurs domaines de compétence respectifs, à prendre des mesures résolues et vérifiables »^{xxxi} pour mettre en œuvre les objectifs fixés. Dans ces

conditions, il est d'autant plus important que l'Allemagne et la France assument à ce stade un rôle moteur et offrent le bon exemple. Les deux pays ont déjà présenté des mesures concrètes lors du Conseil européen. Il s'agit maintenant de les réaliser.

La coopération franco-allemande dans le domaine de la politique de défense

par Hamza Safouane

Le projet d'intégration de la défense européenne est aujourd'hui à la croisée des chemins car il est confronté à une triple contrainte :

- des coupes drastiques dans les budgets de la défense des États membres exécutées individuellement, sans consultation ni coordination, pouvant porter atteinte aux collaborations militaires ainsi qu'à la capacité militaire collective de l'Union européenne (UE) ;
- les exhortations des États-Unis à une plus grande implication de l'UE dans le Sud de la Méditerranée pour compenser la réorientation, vacillante mais réelle, de la présence militaire américaine vers l'océan Indien et l'Asie-Pacifique ;
- le printemps arabe et les bouleversements géopolitiques en découlant dans le voisinage immédiat de l'UE.

L'UE peine encore à exprimer d'une seule voix une politique étrangère dans le Sud de la Méditerranée. Or, l'Europe doit mettre en œuvre des mécanismes de formulation d'une politique étrangère commune soutenue par une puissance militaire conséquente. Si elle espère être en mesure de défendre ses intérêts dans un espace géopolitique en mutation et devenir un acteur global, elle doit accepter d'adopter tous les instruments de *leadership* politique, y compris la dimension militaire. Il ne s'agit pas ici d'encourager une diplomatie du canon, mais de se doter des moyens de formuler une politique étrangère dans la région qui nécessiterait le soutien et le recours, en dernier ressort, des forces armées.

Certes, l'UE n'est pas menacée par une attaque armée directe sur son territoire. Réduire les budgets de la défense paraît alors sensé. Toutefois, l'UE est soucieuse d'évoluer dans un espace stable et prospère. Pour cela, il faut qu'elle développe des réponses stratégiques aux changements structurels dans cet espace. En effet, si après la chute du Rideau de fer, l'UE a répondu par l'élargissement vers l'est, son unique réponse au printemps arabe est la sanctuarisation de son territoire. Même dans le cadre de la Politique européenne de voisinage (PEV), la migration occupe une place centrale conditionnant les accords commerciaux avec l'Euromed. L'objectif stérile de l'externalisation de sa politique migratoire qui, avec la complicité des pays du Sud, conduit à des tragédies inacceptables ne permettra pas à l'UE de projeter sa puissance et d'influencer la situation géopolitique de son espace.

Une solution existe. Il est empiriquement démontré que les accords de coopération économique entre nations contenant des clauses d'alliance militaire mènent à des échanges commerciaux beaucoup plus intenses que les échanges entre États non alliés. Dans une perspective strictement réaliste, le commerce entraînerait des externalités sécuritaires pouvant inquiéter les États non alliés. Ces externalités se produisent quand rien ne garantit les partenaires économiques que les gains commerciaux ne seront pas investis pour renforcer ses capacités militaires au détriment de l'autre partenaire.

Or l'UE a, dans son voisinage, une situation pouvant être comprise à travers le prisme de l'externalité sécuritaire. La très faible intégration économique au Maghreb est due en grande partie aux tensions entre l'Algérie et le Maroc et la crainte que les gains engendrés par des

échanges commerciaux bilatéraux accrus donnent lieu à des modernisations et revalorisations militaires. La crainte est d'autant plus légitime que le Maroc et l'Algérie sont, de fait, engagés depuis des années dans une course à l'armement^{xxvi}.

Or, l'UE a un rôle important à jouer ici. En tant que tiers, l'UE pourrait amorcer un mouvement de détente entre les deux pays en négociant des traités commerciaux trilatéraux auxquels seraient ajoutées des provisions sécuritaires. Ces dernières pourraient inclure des exercices et entraînements militaires conjoints, une clause de défense mutuelle et des opérations militaires conjointes dans les zones à risque. Un tel accord lancerait la coopération économique entre l'UE, le Maroc et l'Algérie tout en la liant à une coordination des politiques sécuritaires afin de limiter les risques de se retourner contre l'un des partenaires^{xxvii}.

Une telle entreprise semble bien difficile à concrétiser sauf à se remettre en mémoire le courage politique exceptionnel des politiques qui ont posé les premières pierres de ce qui deviendra plus tard une des démarches les plus abouties de vivre-ensemble au monde. L'UE aime d'ailleurs rappeler à tout propos qu'il fallait bien une témérité insensée pour instituer la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et sceller l'amitié entre la France et l'Allemagne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'UE peut réitérer cette prouesse en faisant du Maghreb son allié économique et sécuritaire, posant ainsi un premier véritable jalon vers une intégration euro-méditerranéenne durable.

Isabelle Hass est chef de bureau du directeur fédéral de la CDU à Berlin. Pierre Ribeill est assistant de direction chez Allianz Versicherungs-AG à Munich. Hamza Safouane est chargé de projet à « The Euro-Mediterranean Association for Cooperation and Development » à Hambourg. Le texte n'engage que ses auteurs. Il a été rédigé dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir franco-allemand », organisé par le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Institut français des relations internationales (Ifri), la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP) et la Fondation Robert Bosch

ⁱ « Dissolution du 110^e régiment d'infanterie de Donaueschingen », communiqué de presse du ministère français de la Défense du 31 octobre 2013.

ⁱⁱ « Le ministre de la Défense regrette la dissolution du 110^e régiment d'artillerie français », communiqué du ministère fédéral de la Défense du 31 octobre 2013.

ⁱⁱⁱ Frédéric Lemaître, « Berlin s'offusque de la dissolution d'une unité de la Brigade franco-allemande », *Le Monde*, 2-4 novembre 2013.

^{iv} Rüdiger Soldt et Michaela Wiegel: « Sag' zum Abschied leise au revoir », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 24 octobre 2013.

^v Ronja Kempin, Jocelyn Mawdsley et Stefan Steinicke, *Entente Cordiale. Eine erste Bilanz französisch-britischer Zusammenarbeit in der Sicherheits- und Verteidigungspolitik*, Berlin, Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik, août 2012, « DGAPanalyse », n° 10, p. 3.

^{vi} Il est d'ailleurs permis de se demander s'il s'agit vraiment d'une réussite au sens d'un véritable « laboratoire d'intégration binationale », comme l'indique le site Internet de l'EFSA. En raison des différences entre les règles relatives à la maintenance des hélicoptères de combat, les structures locales relèvent de deux organisations distinctes, une française et une allemande. Au mieux, une coopération ou de véritables échanges ne sont ainsi possibles qu'à l'échelon de l'état-major, mais pas au niveau de l'entretien technique.

^{vii} Une situation comparable se dessine actuellement dans le traitement de la crise syrienne. Après que l'Allemagne et la France n'ont pas été capables de trouver rapidement une position commune, la France s'est jointe aux États-Unis et à la Grande-Bretagne pour envisager une intervention militaire. Si une opération de cette nature est actuellement exclue à Londres et très controversée aux États-Unis, le président français ne veut pas l'exclure. Tandis que l'attitude française paraît relever de l'activisme aux yeux des observateurs allemands, les responsables français interprètent

l'attitude allemande comme une forme d'ergotage, derrière laquelle se cache une position d'attentisme. Cf. Philippe Ricard, « France-Allemagne, deux conceptions de la puissance », *Le Monde*, 17 septembre 2013.

^{viii} Ronja Kempin, « Ohne Sicherheit kein Europa – Berlin und Paris müssen bei der GSVP kooperieren », *Kurz gesagt*, 31 octobre 2011.

^{ix} Ronja Kempin, Jocelyn Mawdsley et Stefan Steinicke, op. cit., p. 11.

^x Ronja Kempin, op. cit.

^{xi} Claire Demesmay, Martin Koopmann et Julien Thorel, « Prüfen, straffen, reformieren – Institutionen und Prozesse der deutsch-französischen Zusammenarbeit in der Europapolitik », *Genshagener Papiere*, n° 12, juin 2013, p. 16.

^{xii} *Ibid.*, p. 11.

^{xiii} Général de division Philippe Chalmel, « Les enjeux de la coopération franco-allemande de Défense », 11 mars 2013 (<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/les-enjeux-de-la-cooperation-franco-allemande-de-defense>).

^{xiv} Ulrich Speck, « Erklärt Merkel – Zwei Versuche, die Außenpolitik der Bundeskanzlerin auf den Punkt zu bringen », *Internationale Politik*, n° 4, juillet-août 2013.

^{xv} Wolfgang Ischinger, président de la conférence de Munich pour les politiques de sécurité, et Sir Peter Ricketts, ambassadeur du Royaume-Uni en France. Cf. <http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/la-commission-les-membres.html>.

^{xvi} Florian Willershausen, « Der Bundestag verliert seine Außenpolitiker », *Die Wirtschaftswoche*, 9 septembre 2013.

^{xvii} ASP Margaux Thuriot, « Succès et avantages de la coopération franco-allemande » (<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/succes-et-avantages-de-la-cooperation-franco-allemande>).

^{xviii} Christian Mölling, « Wege aus der europäischen Verteidigungskrise », *SWP-Studie*, avril 2013, p. 8.

^{xix} Ekkehard Brose, « Parlamentsarmee und Bündnisfähigkeit », *SWP-Studie*, septembre 2013, p. 18. Une proposition en ce sens de la CDU a été écartée dans le cadre des négociations avec le SPD en vue de la constitution d'une coalition gouvernementale. Majid Sattar, « SPD: Parlamentsvorbehalt bei Auslandseinsätzen bleibt », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 28 octobre 2013.

^{xx} Jean-Pierre Maulny, « La relation franco-allemande et la défense : un couple en instance de divorce ? », *La Tribune*, 22 janvier 2013 (<http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20130122trib000744076/la-relation-franco-allemande-et-la-defense-un-couple-en-instance-de-divorce-.html>).

^{xxi} « Bund kooperiert mit Frankreich bei Rüstung », *Handelsblatt Online*, 14 juin 2012.

^{xxii} Jean-Pierre Maulny, op. cit.

^{xxiii} Conclusions du Conseil européen du 19 et 20 décembre 2013, n°2

^{xxiv} *Ibid.*, n°9

^{xxv} *Ibid.*, n°22

^{xxvi} Pour plus d'informations sur cette question, consulter le rapport du Center for Strategic and International Studies (CSIS), *The North African Military Balance: Force Developments and Regional Challenges*, décembre 2010.

^{xxvii} Au contraire, une alliance strictement sécuritaire excluant la coopération économique serait vouée à l'échec. Le département d'État américain en sait quelque chose. Dans le son rapport *Country Reports on Terrorism 2010* publié le 18 août 2011, le Bureau de Coordination pour le Contre-terrorisme écrit : « [...] While Morocco and Algeria are members of the Trans-Sahara Counterterrorism Partnership, the level of bilateral cooperation on counterterrorism between the two countries did not improve. Morocco was specifically excluded from the Algerian-led Combined Operational Committee (CEMOC), formed at Tamanrasset, Algeria. Algeria and Morocco's political disagreement over the Western Sahara territory remained an impediment to deeper counterterrorism cooperation. »